

Marseille, ville de tradition civique

• **André Donzel ***

Sociologue, LAMES-MMSH, Université de Provence

• **Jacques Guilhaumou ****

Historien, TRIANGLE, ENS de Lyon

Aussi loin que l'on remonte dans son passé, Marseille se définit comme une République. Le fait est attesté par Aristote qui, dans sa *République des Marseillais*, en fit un modèle politique pour le monde grec. Mis en sommeil par la féodalité, le républicanisme marseillais va renaître avec le mouvement d'émancipation communale du XIII^e siècle, puis s'affirmer tout au long de l'Ancien Régime pour se réaliser de façon exemplaire au cours de la Révolution française (Guilhaumou, 1992 ; Donzel, 1998). En affirmant dès 1789 que la Constitution, établie par l'Assemblée Constituante, est tout

Marseille a développé au cours des siècles une tradition civique originale qui repose sur une conception active et égalitaire de la souveraineté populaire. Cette tradition se déploya pleinement lors de la Révolution française et a resurgi périodiquement lors des grandes phases de mobilisation sociale qui ont traversé la ville jusqu'à aujourd'hui. Souvent interprétée, à travers le prisme du fédéralisme, comme une forme réactive d'expression du particularisme local, elle a plutôt été porteuse de valeurs universalistes dans la défense des droits sociaux. Elle a, de ce fait, été décisive pour l'intégration des populations dites "exclues" à la vie de la Cité.

entière dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les républicains marseillais, à l'égal des autres citoyens français, rappellent que la liberté en société, propriété essentielle de l'être humain, n'est autre que le droit naturel en société, et marque donc le fondement de la

* *Laboratoire Méditerranéen d'Etudes Sociologiques, MMSH, 5 rue du Château de l'Horloge, BP 647, 13094 Aix-en-Provence, cedex 2. donzel@msh.uni-aix.fr*

** *Laboratoire Triangle, ENS Lettres et sciences humaines, Bureau R268, 15 parvis René Descartes, BP 7000. 69342 Lyon, Cedex 07. guilhaum@up.univ-mrs.fr*

constitution du peuple en société politique. Au-delà du “républicanisme classique” hérité des cités patriciennes de la Renaissance, ils s’inscrivent alors nettement dans la tradition du “républicanisme de droit naturel” (Gauthier, 1992), mettant l’accent sur les ressources propres de la souveraineté populaire à partir de l’interrogation suivante : «*Pourquoi ne pas entendre ceux qui parlent la langue des droits naturels et de la liberté ? Sans doute savent-ils mieux que nous, penser et dire le droit, le pouvoir législatif et la citoyenneté*» (Ibid. p. 95).

Si l’ancienneté d’une tradition n’est pas en soi une garantie de sa pérennité, les modes d’action et les valeurs portées par certains mouvements sociaux récents ne sont pas sans suggérer une certaine continuité avec la culture du républicanisme de droit naturel. Il importe dès lors de s’interroger, à partir du cas marseillais, sur leurs ressorts. En combinant un double point de vue historique et sociologique, nous les aborderons selon quatre dimensions¹.

L’exercice de la souveraineté

Il est indéniable que Marseille expérimenta de manière spécifique l’exercice de la souveraineté populaire pendant la Révolution française : elle fonde en effet historiquement les formes au quotidien de délibération et de décision politiques dans une égalité citoyenne revendiquée tant nationalement que localement. Le principe de l’unité et de l’indivisibilité de la République n’est nullement mis en cause, mais s’affirme dans la volonté d’imposer un rapport égalitaire entre la province et Paris. Nous sommes donc confrontés à une Cité qui recherche en permanence des modalités concrètes d’actualisation du sujet de droit, à l’intérieur comme à l’extérieur d’elle-même, et dans le souci de ne pas s’en laisser imposer par le légicentrisme de la représentation nationale.

Une telle volonté de réaliser concrètement la souveraineté populaire se retrouve à divers moments de l’histoire contemporaine de Marseille, par exemple, au lendemain de la seconde guerre mondiale, avec la fin de la mise en tutelle de la Ville. La conjoncture actuelle de regain du mouvement social semble propice à une affirmation des aspirations et des modes

d’actions civiques contenus dans la tradition du républicanisme de droit naturel.

Cette évolution récente est particulièrement sensible parmi les catégories de la population dont le droit de se défendre est le plus mal reconnu, les chômeurs en particulier, les Sans de toutes sortes plus généralement. Leur mobilisation s’opère à travers des actions souvent illégales en termes de droit positif (par exemple l’occupation de logements vides, les protestations contre les expulsions, etc.), mais autolégitimées en droit subjectif : droit de chacun à la dignité, droit d’accès à un logement, à des moyens pour subsister, d’un cadre propice au développement de ses facultés, etc.

Une telle souveraineté en acte, mise en oeuvre au sein du mouvement associatif, voire au sein des syndicats (par exemple les comités de chômeurs de la CGT), vise à obtenir, sur la base d’un «*droit d’action légitime*», «*des droits spécifiques et localisés*» dans chaque lieu et espace conflictuels concernés². Cette lutte permanente pour l’acquisition de droits fait émerger de nouveaux acteurs de la vie civile et syndicale, avec une part appréciable de femmes et de jeunes. Ces acteurs émergents s’autolégitiment dans une dynamique de la souveraineté populaire, directement héritée de la tradition civique et révolutionnaire marseillaise.

Ainsi, selon Charles Hoareau, animateur des Comités de chômeurs CGT dans les Bouches-du-Rhône, les nouveaux animateurs du mouvement social, bien que n’ayant pas une connaissance précise des moyens d’action institutionnels, «*savent pourtant déjà énormément*». En effet, ils mobilisent des ressources «*naturelles*» riches d’un trajet complexe de vie face à l’adversité, ce qui leur donne le pouvoir de créer des lieux de rencontre et d’imposer des droits spécifiques, en légitimant un droit d’action sur la base d’actions illégales. Il s’agit bien d’acteurs auto-constitués au sein d’une société civile actuellement en plein renouvellement, et qui tendent à modifier l’image classique du syndicat par des formes nouvelles d’action collective³. Au-delà, ils apparaissent comme un catalyseur essentiel de l’agir démocratique au sein de l’ensemble de la société en interpellant tous ses acteurs sur leur capacité à transformer le réel et à promouvoir l’intérêt général. Ils y parviennent d’autant plus

qu'ils sont eux-mêmes porteurs de cette logique, tant sur un plan interne dans une certaine façon d'habiter la Cité, que sur un plan externe dans leur souci d'intégration de l'altérité.

La reconstruction de la Cité

Nous ne pouvons dissocier la dynamique souveraine de la citoyenneté, historiquement et présentement attestée, de sa finalité pratique, donc des modalités effectives de mise en œuvre du droit de cité dans les domaines les plus divers : travailler, se loger, se déplacer, s'éduquer, se distraire, etc. Il convient donc de considérer les modes concrets d'habiter la ville, dans leur relation à l'initiative des pouvoirs locaux.

Dans une ville où tant les pouvoirs publics que le patronat local ont tardé à mettre en place des plans d'aménagement urbain, l'intervention directe des habitants dans la production et la gestion de leur cadre de vie a été un élément déterminant du développement de la ville dans sa globalité (Donzel, 1998). Les pratiques d'autoconstruction du logement encouragées à partir de la fin du XIX^{ème} siècle par la Municipalité "collectiviste" du Dr Flaissières a constitué une parade non négligeable à la crise du logement qui sévissait dans le centre-ville. Dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, on a vu aussi fleurir dans les quartiers populaires les lotissements construits sur les principes d'entraide du mouvement des "castors". En contrepartie d'un certain temps de travail consenti durant ses périodes de loisirs, on pouvait ainsi accéder à la propriété de son logement. Plus récemment, le mouvement HLM a pris appui sur cette tradition pour inciter les habitants à participer activement à la réhabilitation de leur cité, notamment à travers l'expérience des "régies de quartier" dans laquelle Marseille fut pionnière.

Dans cette logique, on peut observer, depuis quelques années, une évolution sensible des formes d'organisation et des enjeux revendicatifs portés par les mouvements de résidents dans les cités. L'autonomisation croissante de l'expression collective des habitants, repérable à travers la montée en puissance des associations

de locataires, pourrait se lire comme le produit de la décomposition des formes d'encadrement social traditionnelles dans les quartiers populaires, sous l'effet d'une certaine désertion des partis politiques ou des carences des institutions publiques. Elle peut aussi s'interpréter comme le résultat d'une expertise accrue des habitants des cités, acquise à travers la maîtrise technique de dossiers les concernant, ainsi que dans les pratiques de négociations parfois complexes qu'ils ont dû mettre en œuvre avec un grand nombre d'administrations (offices d'HLM, municipalité, services publics, etc.).

Ainsi les cités marseillaises, souvent perçues comme des espaces de relégation, apparaissent comme des lieux de plus en plus centraux dans l'expression de la citoyenneté. Il en résulte une évolution sensible de la perception des modes d'habiter la Cité et, plus généralement encore, de la ville dans sa globalité. Les appartenances qui se déclinaient sur le mode de la captivité ou de l'exil peuvent alors se dire sur le mode de l'enracinement (Vichery, 1997). Il ne s'agit pas là d'un retour de quelque réflexe communautariste, mais bien du sentiment d'appartenance à un espace civique que l'on a contribué à reconstruire.

Le rapport à l'altérité

Les mouvements sociaux récents s'enracinent d'autant plus dans la vie de la Cité qu'ils tiennent une grande part de leur raison d'être de leur capacité à intégrer l'altérité, y compris dans les situations d'exclusion les plus extrêmes. Ils y parviennent d'autant plus, dans une ville où les problèmes d'intégration sont constamment au premier plan, que «rien ne porte plus le sentiment d'être marseillais que celui d'être un paria»⁴.

Cette centralité paradoxale des exclus dans la société locale a nourri une aptitude spécifique à produire du lien social au travers d'une dynamique de l'Humain construite au sein même de sa diversité sociale et culturelle. Alors qu'elle place en permanence ses populations en situation d'adversité, la Cité secrète aussi les éléments d'une quête de l'émancipation susceptible d'aboutir, comme dans la conception grecque de la "polis", au "bonheur de vivre ensemble". Une

telle manifestation de puissance du “vivre ensemble” permet à des populations jugées *a priori* marginales, par exemple les femmes et plus généralement les “exclus”, de tracer des voies expérimentales inédites d’accès à la citoyenneté active, donc sans passer directement par la tutelle juridique de l’État de droit. Alors que l’on retrouve, dans l’histoire de la Ville, des manifestations exemplaires du rôle civique des femmes⁵, par leur action en faveur du maintien du lien social dans l’adversité, la période actuelle est tout aussi propice à la présence notable des femmes au sein du mouvement social. Ainsi en est-il au sein du mouvement des chômeurs de 1997. Annoncé par l’occupation des locaux Assedic lors des fêtes de Noël, ce mouvement s’est autoconstitué sous une forme spécifique : «*ce sont majoritairement des jeunes, des femmes et des immigrés qui dirigent les comités de chômeurs*», soit «*les catégories de population que l’on retrouve rarement dans les autres branches du syndicat*»⁶. Il serait erroné de considérer ces mouvements sociaux, certes très localisés, comme un repli sur soi, sur son quartier, voire sur sa ville. Il convient au contraire de situer un tel civisme de combat à l’intérieur comme à l’extérieur de la Cité. Ainsi, l’un des acquis importants du mouvement de chômeurs a été de créer des relations souvent inédites entre les différentes cités de la ville, voire de la région. Une véritable stratégie d’essaimage a été mise en place dans ce but. Ainsi selon une des animatrices du comité de chômeurs de Frais-Vallon, «*On est allé un peu partout pour aider à la création de comités : à Aubagne, à Port-de-Bouc, à Pertuis...*». Historiquement une telle démarche n’est pas sans évoquer, lors de la Révolution française, la pratique de l’ambulance des “missionnaires patriotes” marseillais : “apôtres de la paix”, ils sillonnent, tout particulièrement en 1792, les routes de Provence pour faire connaître la Constitution et y instaurer un réseau dense de sociétés populaires, pouvant faire face à la menace grandissante des pays coalisés contre la France républicaine. L’événement de «*la marche contre le chômage et l’exclusion*» du printemps 1994, réactualise une telle pratique de l’ambulance au profit de la conquête de droits au quotidien. Le marseillais

Patrick, dit Nounours, précise ainsi, dans son récit de la marche contre le chômage et l’exclusion des «*révoltés du Sud-Est*» qu’il n’hésite pas, de concert avec le groupe de zonards et de chômeurs avec lesquels il ambule, de «*se prendre des droits où qu’on aille*» (Mesini, Pelen, & Guilhaumou, 2004). Plus récemment, la longue marche des femmes des Cités, en janvier-février 2003, marque son passage à Marseille, par le souci d’inscrire le discours républicain, et tout particulièrement en matière de lutte contre la discrimination sociale des femmes, au cœur même des cités.

De telles pratiques ambulatoires se retrouvent aussi dans les initiatives culturelles marseillaises, en particulier le théâtre de rue. Ainsi le groupe Générisk Vapeur se définit par ses «*spectacles déambulatoires*». Pour ses directeurs artistiques, Pierre et Cathy⁷, il s’agit bien de «*jouer en ambulatoire*» de manière constante : cette troupe, nourrie de la spécificité marseillaise, se produit rarement dans la ville où se trouve son habitat principal.

On peut noter que ces pratiques n’ont rien d’exceptionnel mais s’inscrivent dans la quotidienneté des habitants des cités, en particulier des jeunes. Certaines enquêtes sociologiques récentes mettent en évidence, tout autant que l’attachement des habitants à leur quartier, une grande propension à la mobilité dans l’espace urbain. Loin d’être captifs de leur lieu de résidence, ils apparaissent au contraire comme les principaux usagers de la ville, notamment de son centre (Bordreuil, 1997 ; Cesari, J., Moreau, A., & Schleyer-Lindenmann, A., 2001). Cette mobilité n’obéit pas toujours à un motif fonctionnel mais peut s’interpréter comme une sorte de *rituel civique*, une manière de ne pas se laisser déposséder de son lien avec la Cité dans sa globalité.

Le souverain bien : le bonheur de vivre ensemble

L’expérience et la parole des Sans ne se nourrissent pas uniquement de négativité, loin de là. Au contraire, elles réactivent en permanence une aspiration morale héritée tant de la démocratie antique que de l’humanisme des cités de la Renaissance, «*le bonheur de vivre ensemble*».

L'humanité agissante et souffrante déploie ainsi la rationalité civique, tout particulièrement au sein des mouvements sociaux, par une aptitude propre à faire éprouver par l'ensemble de la population d'une Cité des émotions et des sentiments qui introduisent des mouvements de sympathie et de bonheur dont les acteurs et spectateurs de l'événement gardent un vif souvenir.

Le droit de parole est bien l'un des éléments essentiels de la concrétisation de ce «*bonheur de vivre ensemble*». C'est pourquoi il convient d'accorder une place essentielle au témoignage des acteurs de la vie sociale, tant sous la forme de la «*Conduite politique*» pendant la Révolution française⁸, que dans les récits de vie des exclus où ils expriment leur mode d'habiter dans la ville. A partir d'une telle certification individuelle des faits, le témoin, qu'il soit acteur ou spectateur des événements sociaux, légitime un récit collectif, auquel il donne, dans le même temps, une valeur universelle.

Par exemple, "le récit de vie" contemporain de Gérard, catégorisé comme "exclu" par la société, témoigne à la fois d'une part considérable d'adversité humaine et d'une capacité propre à aider les gens, parler avec eux, partager leur attente de mieux vivre. En souhaitant constituer une association d'aide sur la base de son expérience personnelle de la souffrance humaine, Gérard veut donner une dimension universelle à l'expression des choses vécues par lui-même et les autres dans l'adversité, expression qu'il énonce de manière performative : «*J'ai assez vécu, j'ai assez passé par là pour en parler (...). Je veux avoir un droit sur, sur tout maintenant (...). Je souhaite le bonheur pour tous, pour tout le monde maintenant*»⁹. Avoir vécu la souffrance permet de la comprendre chez les autres, de la traduire dans une force agissante susceptible d'obtenir des droits ici et maintenant, à l'horizon d'un bonheur universel. Ici la réciprocité sociale, si caractéristique du républicanisme de droit naturel, atteint son plein épanouissement dans l'acte d'exprimer ensemble, et par la nécessaire médiation du langage, des raisons, des croyances, des émotions, des sentiments ayant valeur de jugement et permettant donc de catégoriser des normes sociales valides pour soi-même et pour les autres.

Dans le cas marseillais, nous décrivons d'abord

l'exigence des incompétes de la société, des «*sans-parts*»¹⁰ à obtenir, par delà le conflit et l'adversité, la part du commun qui leur appartient au nom de l'universalité des droits humains. En retour, ces nouveaux acteurs du mouvement social rendent intelligible pour le commun l'illégitimité de leur place d'incompétes dans la société. Cette dialectique n'a rien de pré-constituée ; elle se déploie dans le processus même de résistance à l'exclusion de ces sujets émergents. A l'égal du tiers-état de 1789 qui, n'étant rien, veut être tout au sein d'une nation libre, ce «*tiers-état d'un nouveau genre*»¹¹, ces «*sans-culottes modernes*», en revendiquant des droits sur la base de *l'institution naturelle de la part du commun*, donc en exigeant l'égalité comme réciproque de la liberté, énoncent un message universel pour la société dans son ensemble : ils ne veulent avoir d'existence digne, des droits reconnus, une situation décente que dans un commun ayant valeur de tout.

Mais la part des incompétes n'a rien de fixe, et n'induit pas obligatoirement un clivage entre les "sans" et les "avec". La mobilisation des salariés du public et du semi-public du printemps 2003 dans des manifestations marseillaises d'une importance jamais vue depuis mai 1968¹², montre qu'une part active de la société marseillaise se solidarise autour des retraités, des chômeurs et des Rmistes, pour lutter contre la régression sociale annoncée par la réforme des retraites, et donc réclamer le droit au bonheur commun.

Conclusion

Peu d'observateurs mettent l'accent sur l'importance de la culture civique à Marseille : ils préfèrent insister sur le côté rebelle, impulsif, voire fantasque, d'une ville, manquant ainsi la dimension d'héritage historique des luttes sociales sur la longue durée. La centralité paradoxale des Sans dans le renouvellement du lien social au sein de la Cité est tout aussi occultée. Pourtant la tradition civique marseillaise demeure toujours active, à travers ses caractéristiques majeures. Les Marseillais n'ont-ils pas réinventé la marche des chômeurs pour le droit à l'existence en écho à leurs ancêtres révolutionnaires inventant les «*courses civiques*» pour pouvoir

répandre dans les villes et les campagnes les principes de la Révolution : liberté, égalité, fraternité ?

Cependant, la souveraineté agissante propre à la tradition civique marseillaise n'était pas historiquement distincte de la souveraineté délibérante des lieux où elle s'exprimait. Pendant la Révolution française, cette souveraineté locale et régionale s'exerce, en effet, au sein d'instances délibérantes telles que les sociétés populaires, les sections, les municipalités. Actuellement, le poids considérable de l'institution représentative, en l'occurrence l'Assemblée Nationale, tend à dissocier le mouvement social souverain qui porte l'action au quotidien du lieu où montent en généralité les revendications et les besoins légitimes de la société. Il en ressort un affrontement direct lorsque ces deux espaces de souveraineté se contredisent, comme il est apparu récemment dans la réforme des retraites, au détriment de la visée du mouvement social lui-même qui doit laisser la place en fin de parcours à la loi.



- 1 La présente étude reprend un propos plus ample - ment développé dans l'ouvrage collectif, sous la direction de Dominique Schnapper (2001).
- 2 Expressions extraites de l'interview de C. Hoareau, «Marseille 97-98», *Les Temps modernes*, juillet-août-septembre 1998.
- 3 J. Guilhaumou a précisé l'importance des «acteurs émergents» au sein du mouvement social dans son livre *La parole des sans. Les mouvements actuels à l'épreuve de la Révolution française*, ENS Editions, 1998.
- 4 Michel Samson, «Vivre Marseille», *Le Monde* du 15 octobre 1998
- 5 Voir les travaux du groupe "Femmes/Méditerranée" de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.
- 6 Interview de C. Hoareau, cf note 2.
- 7 Voir leurs récits de vie dans l'ouvrage précité.
- 8 Voir Jacques Guilhaumou (1996). *Tout citoyen, s'il est déclaré suspect, a le droit de rendre compte de sa conduite patriotique par un récit de sa vie politique adressé à ses concitoyens et aux autorités constituées. A Marseille, hommes et femmes sont concernés à parts égales.*
- 9 Voir le récit de vie de Gérard dans l'ouvrage sur *La résistance à l'exclusion* (Mesini et al. 2004)
- 10 D'après l'expression utilisée par Jacques

Rancière (1995).

11 Yan Jossen, *Le Monde* du 28 janvier 1998.

12 Cf Michel Samson, «Marseille : les raisons de la forte mobilisation sociale», *Le Monde* du 5 juin 2003.

Références

- Bordreuil, J.-S. (1997). Les gens des cités n'ont rien d'exceptionnel. In Collectif, *En marge de la ville, au cœur de la société : Ces quartiers dont on parle* (pp. 231-267). La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.
- Cesari, J., Moreau, A., & Schleyer-Lindenmann, A. (2001). *Plus marseillais que moi tu meurs ! Migrations, identités et territoires à Marseille*. Paris : L'Harmattan.
- Donzel, A. (1998). *Marseille. L'expérience de la cité*. Paris : Anthropos-Economica.
- Florence Gauthier (1992). *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Guilhaumou, J. (1992). *Marseille républicaine (1791-1793)*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Guilhaumou, J. (1996). Conduites politiques de Marseillais pendant la Révolution française. *Provence Historique*, 186.
- Guilhaumou, J. (1998). *La parole des sans. Les mouvements actuels à l'épreuve de la Révolution française*. Paris : ENS Editions
- Mesini, B., Pelen, J.-N., & Guilhaumou, J. (2004). *La résistance à l'exclusion. Récits de soi et du monde*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.
- Rancière, J. (1995). *La Méésentente*. Paris : Galilée.
- Schnapper, D. (2001). *Exclusions au cœur de la Cité*. Paris : Anthropos.
- Vichery, G. (1997). *Les habitants du nord de Marseille : un attachement prononcé à leur quartier*, *Sud Information économique*, n°109.

Faire Savoirs

n° 5 - décembre 2005

Sciences humaines et sociales en région PACA



Sociétés

Hommes

Sciences

Le creuset marseillais

Coordination : André Donzel et Alain Moreau

Paul Cuturello & Christian Rinaudo

Mise en image et mise en critique de la Côte d'Azur

Synthèse de recherche

Patrick Perez & Fabienne Soldini

Les bibliothèques marseillaises, consommation culturelle et production de mixité sociale

Carole Rostagni :

Justice pénale et opinion publique. Nouvelles réflexions sur la présomption d'innocence

Swanie Potot

Circulation et réseaux de migrants roumains : une contribution à l'étude des nouvelles mobilités en Europe

Fournier, P., & Mazzella, S.,

(s/d'ir, 2004). Marseille, entre ville et ports

Les destins de la rue de la République. Paris : La Découverte